

**MAIRIE D'AUZANCES – 1 Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2025-42

**portant demande de financement au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 – DETR 2026 –
pour le projet d'aménagement des allées de l'ancien cimetière**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2025-65-1 en date du 24 Novembre 2025 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2026 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 2 a été décidée pour le projet relatif à l'aménagement des allées de l'ancien cimetière,
- Vu la rubrique n° 7 du Règlement de la DETR 2026, indiquant un taux de 20 % à 35% de DETR,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2026 pour l'aménagement des allées de l'ancien cimetière, pour un montant total de 55 032, 80 HT.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Montant des travaux :	55 032, 80 € HT
Total dépenses estimées	55 032, 80 € HT
DETR (35%) :	19 261, 48 €
Reste à financer :	35 771, 32 €
Total recettes	55 032, 80 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demandes de subvention au titre de la DETR 2026 pour ce projet.

Auzances, le 11 Décembre 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

